



CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement no 513 (2022)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le 5 octobre 2022 le règlement suivant :

Règlement no 513 (2022) : Règlement modifiant le règlement 513-A relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Carignan et au maintien de l'ordre durant ses séances.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 11 octobre 2022.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 11 octobre 2022 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 11 octobre 2022.

Donné à Carignan, ce 11 octobre 2022.

Ève Poulin, avocate
Greffière